Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial **19 Décembre 2018**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 19 Décembre 2018

SOMMAIRE

Documents	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
Bordereau		Bordereau d'accompagnement relatif à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels.	3
ANNEXE 1		Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts.	4
ANNEXE 2		Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département des Hauts-de-Seine.	5

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'EVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'article 1518 ter du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions intercommunales des impôts directs prévues à l'article 1650 A du CGI ;

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale.

Situation du département des Hauts-de-Seine

Après consultation des commissions intercommunales des impôts directs, la CDVLLP a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation lors de sa réunion du 7 novembre 2018.

Conformément au décret n° 2018-1092 du 5 décembre 2018, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs n° special DDFIP 2016-06-10 en date du 10 juin 2016, ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées. Les nouveaux tarifs ainsi obtenus font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément au décret n° 2018-535 du 28 juin 2018 et aux dispositions de l'article 371 ter S de l'annexe II au CGI, les deux documents suivants sont publiés :

- la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation ;

- la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois suivant leur publication.

Département des Hauts-de-Seine

Mise à jour 2019 des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts

Catégories	Tarifs 2019 (€/m²)					
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6
ATE1	95,2	134,1	144,8	173,0	177,4	238,7
ATE2	99,4	116,7	148,7	167,9	167,0	195,2
ATE3	118,5	152,5	178,5	207,4	210,0	263,9
BUR1	148,5	233,6	251,7	294,9	316,3	415,0
BUR2	160,3	283,1	283,4	340,3	388,8	489,2
BUR3	188,3	228,8	262,0	297,2	339,3	421,4
CLI1	161,8	178,8	211,4	226,1	247,7	253,0
CLI2	134,2	156,1	242,9	291,1	330,8	343,6
CLI3	230,7	263,9	292,9	321,3	349,3	391,2
CLI4	154,9	154,9	169,5	198,2	209,1	242,7
DEP1	27,2	31,7	54,7	64,5	75,6	88,7
DEP2	116,2	121,3	138,1	184,9	204,2	255,0
DEP3	55,1	55,0	72,0	78,6	85,1	90,3
DEP4	50,2	77,5	81,1	99,5	99,5	125,9
DEP5	71,5	91,8	108,3	154,8	271,2	326,3
ENS1	63,3	63,3	63,3	108,9	231,5	290,7
ENS2	233,9	233,9	232,7	233,9	248,6	312,1
HOT1	100,3	150,5	200,6	250,8	300,9	351,1
HOT2					170,3	190,0
HOT3	80,2	100,3	120,4		160,5	180,5
HOT4	104,3	104,3	167,4	167,4	167,4	274,1
HOT5	165,7	188,7	234,1	233,9	233,7	277,9
IND1	105,9	106,1	107,0	105,9	105,9	105,9
IND2	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6
MAG1	111,8	184,1	243,6	306,2	359,5	467,6
MAG2	124,3	183,5	236,0	277,3	328,7	430,5
MAG3	274,5	276,4	558,8	702,1	902,7	1510,5
MAG4	156,8	155,7	160,8	226,2	223,5	518,9
MAG5	105,5	173,3	189,4	188,6	189,8	316,2
MAG6	72,1	72,2	72,2	99,9	138,1	191,0
MAG7	144,8	157,2	169,5	181,8	194,2	405,9
SPE1	79,0	79,0	79,0	163,1	290,9	290,9
SPE2	90,3	90,2	162,4	170,2	203,5	294,1
SPE3	90,3	110,9	118,5	126,4	134,8	143,8
SPE4	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
SPE5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
SPE6	237,9	283,5	283,5	288,9	294,3	315,6
SPE7	71,7	98,2	106,5	106,5	146,9	201,2

Liste des parcelles affectées de coefficients de localisation du département des Hauts-de-Seine

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement la commune), à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
062	PUTEAUX		M	319	1,30

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/